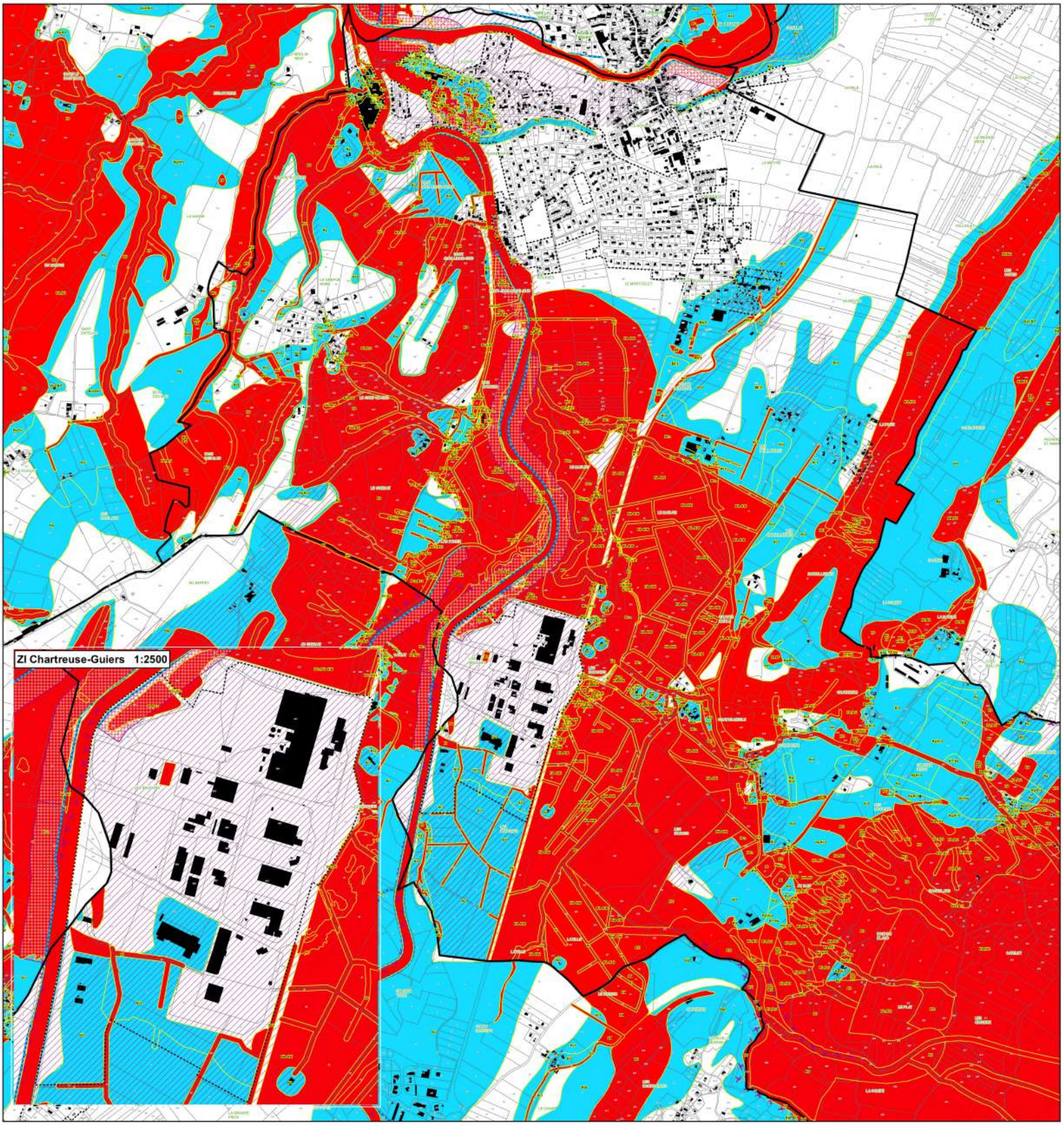

PLUi de la communauté de communes du Coeur de Chartreuse
ZONAGE DES RISQUES NATURELS
ENTRE-DEUX-GUIERS - Feuille NORD

1 - Zonage réglementaire du PLUi au regard des risques (zonage issu des cartes d'aléas, PIZ et PPRN portés à connaissance)

Zones concernées par un risque naturel dans les cartes d'aléas, PIZ et PPR non approuvés (Annexé au PLUi)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter au chapitre risque du présent PLUi, et des notices et plans joints au PLUi

- Emprise des feuilles numérotées des PIZ

Pour le règlement applicable dans chaque zone du risque, il convient de se reporter au chapitre risque du présent PLUi, et des notices et plans joints au PLUi

2 - Documents réglementaires s'imposants au PLUi (Servitudes d'Utilité Publiques)

- PPRN approuvé : emprise des zones réglementées. (à reporter au dossier PPRN correspondant (Annexé au PLUi)) (1)
- PPRN approuvé : emprise des zones réglementées.
- Carte des risques naturels approuvée (article R.111-3) : emprise des zones réglementées. (à reporter au règlement comme est correspondant (1))

(1) - PPRI : Saint Jean de Couz et St Thibaut de Couz.
Un zonage unique et spécifique "volontairement" concerne l'intégralité des deux communes mais n'est pas représenté graphiquement. Le PPRI est prescrit sur l'intégralité de la commune et les prescriptions générales s'y appliquent.
- PPRN : St Thibaut de Couz
- R.111-3 : Saint Joseph de Rivière, Saint Laurent du Pont, Saint Christophe sur Guiers, Entre Deux Guiers, Saint Pierre de Chartreuse, St Pierre d'Entremont

3 - Bandes de précautions

- Bande de recul en arrière des digues des cours d'eau : se reporter au règlement RC du PLUi
- Bande de recul en arrière des digues du Chonzieri : se reporter au règlement RT du PLUi

4 - Secteurs non couverts par une cartographie des aléas naturels exploitable en urbanisme (2)

- Aucune connaissance
- Connaissance au 1/10.000e et/ou 1/25.000 sur fond topographique IGN ancien

(2) application du règlement R.111-34 du Code de l'Urbanisme

5 - Autres

- Parcelles cadastrales (DGFIP)
- Bâti (DGFIP)
- Limites de communes (IGC)
- Périmètre de la 4C
- Digues

1:5 000

24 novembre 2021
modification AGC 11/2022

CP	Communes	Cartographie des risques prise en compte								
		PPRI approuvé	Carte R111.3	PPRI de bassin (impression arrêté)	PPRN non approuvés	Cartes multi-aléas (version 2005)	Cartes multi-aléas (version 2019)	Carte d'aléa inondations sur le Guiers et ses affluents de 2018	PIZ multirisques	Carte de constructibilité multirisques de 2015
73	SAINTE-CROIX-EN-JAREZ									
	Réglementation risques associés et applicable =>	Réglement du PPRI approuvé			Réglement de la Chapitre risques PPRN type CETE de 2005		Réglement de la Chapitre risques PPRN type CETE de 2005			Le document ne reproduit pas le réglement écrit chapitre risques

Types de réglements applicables par commune

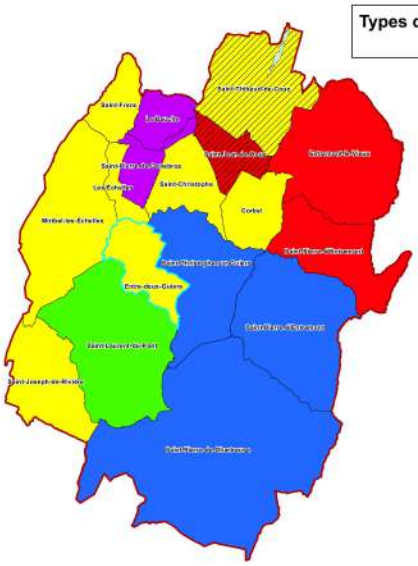

Légende

Type de Réglements

- Cartes aléas 73
- PIZ
- PPRN - type 2005
- PPRN - type 2017
- PPRN PAC
- PPRN et PIZ
- PPRN et PPRN - type 2017